22 avril 2008

INFORMATION

<u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

MAUREL ET PROM

DECLARANT:

Personne physique liée à Christian BELLON DE CHASSY, Administrateur

INSTRUMENT FINANCIER: Actions

NATURE DE L'OPÉRATION : Cession

DATE DE L'OPÉRATION : 29 février 2008

DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION: 17 avril 2008

LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris

PRIX UNITAIRE : 12,65 €

MONTANT DE L'OPÉRATION : 18 861,53 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."